

<b>Zeitschrift:</b>	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
<b>Herausgeber:</b>	Société Oeconomique de Berne
<b>Band:</b>	9 (1768)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Sur le luxe
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-382673">https://doi.org/10.5169/seals-382673</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

II.  
S U R  
L E LUXE.

G 2

42



## SUR L'EUX-MÊMES.\*

**T**E dessein que je me propose dans cet écrit, est d'examiner la vérité d'une définition du luxe qui a été soutenue publiquement dans une université célèbre d'Allemagne. Ensuite j'en tirerai quelques conséquences qui pourront servir de plan à un ouvrage plus étendu sur cette matière importante.

Si emporté par mon zèle je m'étois égaré dans mon raisonnement, j'en verrois relever le défaut avec une reconnaissance & une joie égale à l'amour qui m'anime pour mes frères. Les préjugés sont tous nuisibles, parce qu'ils naissent de l'erreur & qu'ils la produisent. Je désavoue donc & déteste ceux que je puis avoir : persuadé que les hommes ne sauroient être heureux , qu'autant qu'ils connoissent la vérité & qu'ils la suivent.

Il a été dit que le luxe est le mauvais usage que l'état ou que les particuliers d'un état font de leur superflu.

\* Ce petit morceau si important par son objet, fait une suite de la lettre insérée dans un volume précédent, (année 1762 partie 1.) Nous nous félicitons de le placer dans notre recueil, comme une preuve de la bienveillance, dont son respectable auteur continue d'honorer la société.

Il est nécessaire d'analyser cette définition, soit pour en faire sentir la fausseté, soit pour en prouver la justesse. Si elle est fausse, elle ne fauroit nuire au luxe ; mais si elle est vraie, elle répandra peut-être un nouveau jour sur un sujet si souvent agité & si intéressant pour la félicité publique.

Le célèbre M. Wolff, ce Philosophe profond, qui a plié toutes les sciences aux loix sévères de la démonstration définit ainsi les biens de la fortune : ils sont, dit-il, une provision ou un fond des choses, que l'homme peut employer pour satisfaire les besoins & les commodités de la vie & la décence de son état : or comme tout s'apprête par le moyen de l'argent, il donne à la fin du même paragraphe une seconde définition de ces sortes de facultés, qui est un corollaire de la première.

Ces biens, dit-il, sont un fond d'argent ou des choses qui valent de l'argent. Ensuite il divise en trois deniers différens les divers états qui précédent la richesse. Le denier de sustentation sert pour le présent à remplir les premiers besoins, les besoins les plus pressans de la nature. Le denier de nécessité applique au futur le denier ci-dessus. Enfin le denier de convenance est le bien qu'exige la décence de l'état dans lequel on se trouve.

La personne qui a quelque chose au delà de ces trois deniers, ou bien celle qui jouit de facultés plus considérables, que le besoin,

la commodité & la décence de son état ne le demandent, posséde du superflu. Le superflu est donc la provision surabondante des biens dont nous venons de parler.

Cette surabondance peut être bien ou mal employée. Le bon emploi des choses est constamment fondé sur nos devoirs essentiels. Le mauvais emploi des choses au lieu d'être fondé sur nos devoirs essentiels, s'en écarte au contraire, ou plutôt les contrarie toujours.

J'appelle luxe le mauvais emploi de la surabondance ou du superflu. Donc le luxe est un abus. Or comme les abus sont des suites de l'erreur, il s'ensuit que le luxe qui est un abus, est nécessairement pernicieux ; ou bien les effets ne sont pas de la même nature que la cause qui les produit.

Si le luxe est un abus, si les abus découlent de l'erreur, & si l'erreur naît du mensonge, il s'ensuit donc aussi que le luxe est contraire à l'ordre ; parce que l'ordre s'appuie toujours sur la vérité. Donc on peut regarder le luxe comme un faux calcul. L'expérience, ce semble, prouve suffisamment, que le luxe est contraire à l'ordre. Ne dérange-t-il pas dans la société la classification naturelle des différens états & professions qui la composent ? Ne ravale-t-il pas les travaux nécessaires & utiles, en attachant un prix excessif aux arts de pure fantaisie ? Enfin, ne confond-il pas sans cesse les états & ne

renverse-t-il pas les fortunes en en éllevant de nouvelles sur les débris des premières.

La vérité au contraire en facilite l'ordre & l'ordre la félicité. Elle est par conséquent le résultat d'un calcul juste. Or ce qui est contraire à l'ordre l'est aussi à la félicité ; or comme la félicité est la fin principale que la politique se propose d'atteindre , il s'ensuit que le luxe est contraire au but de la société , & comme il est opposé à son but , il l'est nécessairement à ses principes & à l'esprit de son institution. Or si le luxe est contraire à la politique , qu'on peut regarder comme un genre supérieur , il faut nécessairement qu'il soit contraire à toutes les formes de gouvernement , qui n'en sont que les différentes espèces ; car tout ce qui est contraire au genre , l'est indubitablement aussi à toutes les espèces , puisqu'il les renferme toutes dans son sein.

J'ai déjà dit & je pense que personne n'en disconviendra que la félicité est le but de la politique ; il en est aussi en effet la fin principale , à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées , & à laquelle elles doivent se rapporter. Or un état ne pouvant y parvenir qu'en faisant accorder & harmoniser ensemble les biens moraux & physiques ; c'est-à-dire en procurant à chaque membre de la société les moyens nécessaires de perfectionner tant leur propre état moral & physique , que ceux de ses concitoyens ; il s'ensuit que

le luxe à le regarder sous cette face , est encore contraire à la politique : car j'ai prouvé ci-dessus que le luxe est un abus , que ces abus sont opposés aux devoirs essentiels , & ce qui est opposé à ces sortes de devoirs , est nécessairement opposé aussi à la morale , qui en est la source respectable.

Pour se convaincre que le luxe est un mal moral , il suffit de jeter les yeux sur les peuples qui sont en proie aux variations continues de ses innombrables caprices. Il n'est point de vices dont ils ne soient infectés , & tandis que les sciences & les arts répandent par-tout la politesse & le charme des mœurs douces , le luxe au-contraire ramène insensiblement vers la barbarie .

L'expérience de tous les siecles prouve qu'à force de raffiner , il substitue le joli à ce qui est beau , le petit , le mesquin au joli , & le grossier enfin est le terme de ses progrès funestes.

Cependant quand même il feroit vrai , que le luxe procure à un état quelques avantages physiques , il n'en feroit pas moins contraire aux principes de l'institution de la société , par-là même qu'ils ouvrent la porte au mal moral. Car comme tout ce qui tend à la perfection est compris dans le bien moral , & qu'au-contraire le mal moral renferme tout ce qui est opposé à la perfection , il s'ensuit que le luxe en introduisant le mal moral , empêche l'état d'arriver à la perfection , où il

doit naturellement aspirer. Or il l'empêche d'y parvenir.

1°. Parce qu'il rompt l'accord , qui doit régner entre le moral & le physique.

2°. Parce qu'il sacrifie le moral au physique ; tandis que celui-ci doit être constamment subordonné à celui-là. D'ailleurs quelques grands que soient les biens physiques , ils ne sauroient jamais compenser les funestes effets du mal moral.

Cependant l'expérience prouve , que le luxe est une source intarissable de maux physiques.

1°. Les prétendus avantages qu'il procure , ne tombent que sur un petit nombre de personnes.

2°. Il appauvrit le gros de la nation.

3°. Il attaque la propriété & la liberté des citoyens.

4°. Il affoiblit & épuise la classe des cultivateurs , qui est la base & la ressource de l'état.

5°. Il fait déserteur la campagne.

6°. Il arrête la population , ou plutôt il l'empêche & dépeuple l'état.

7°. Il énerve la vigueur de l'ame , il détruit la santé du corps & raccourcit les jours de la classe même qui en jouit.

Donc il expose les uns aux suites les plus cruelles de la misere , & les autres à l'horreur des longues maladies , des cuisantes douleurs & d'une mort prématurée & pleine de remords.

Donc le luxe est un mal physique & pour ceux qui n'en jouissent pas, & pour ceux qui en jouissent.

Or le luxe étant à la fois un mal moral, un mal physique & un mal politique, il tend à la destruction de la société, donc il devroit être banni de tous les états.

Mais cette conséquence acquiert un nouveau degré de force, quand on considere le luxe dans son opposition avec la religion Chrétienne.

La religion nous prescrit la modération & la tempérance. Le luxe excite les appétits sensuels. La religion exige l'abstinence, la mortification même. Le luxe nous apprend à satisfaire tous nos désirs & à nous former des besoins factices & imaginaires. La religion nous impose de vaincre nos passions. Le luxe au-contreire les caresse & les allume. Or la religion Chrétienne ayant été principalement établie pour réparer le désordre de la volonté corrompue, & le luxe corrompant de plus en plus cette même volonté en soufflant dans les cœurs le feu des passions; il s'ensuit qu'il est diamétralement opposé aux principes, & par conséquent à l'esprit de notre sainte religion.

Or comme tout ce qui est contraire au Christianisme, est certainement mauvais & dispose à l'incrédulité, il s'ensuit qu'être en même tems un Philosophe-Chrétien & un

défenseur du luxe, cela implique nécessairement contradiction.

### C O N C L U S I O N.

Or comme le luxe est contraire à l'ordre ; qu'il est à la fois un mal moral, un mal physique, & un mal politique : enfin, comme il est incompatible avec la religion Chrétienne, il s'ensuit non-seulement qu'on ne doit pas le favoriser, mais qu'il n'est pas même tolérable dans un état, quelque soit la forme de son gouvernement.

